

POS initial approuvé le 06.07.1979

Modification n° 1 17.01.1983
Mise en compatibilité D.U.P. 21.06.1989
Mise à jour n° 2 19.03.1987

RÉVISION N° 1 approuvée le 23.06.1987

Modification n° 3 05.10.1995
RÉVISION N° 2 approuvée le 29.05.1995

Modification n° 4 11.10.1999
Modification n° 5 20.03.2001

Modification n° 6 11.10.1999
Révisions simplifiées n° 7a 07.11.2005

P.O.S. - RÉVISION N°3 ÉLABORATION DU P.L.U.

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du 19 décembre 2007

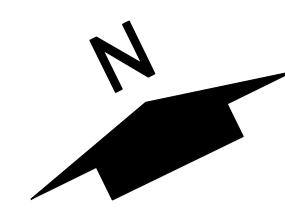
LE MAIRE

4b - ANNEXES DOCUMENTAIRES éch. 1 / 5 000



45 AVENUE DU JUILLET BP 3030
14037 CARVILLE SUR ORNE
T: 02 31 25 49 42
F: 02 31 25 49 44
agence.schneider@wanadoo.fr

commune de Colleville-Montgomery



commune de Bénouville

commune de Périers-sur-le-Dan

commune de Blainville-sur-Orne

commune de Blainville-sur-Orne

commune d'Hérouville-Saint-Clair

commune d'Epron

CARTE - ST. CONTEST

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

AC1 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur la commune sont :

- Classés :
 - > Eglise Notre-Dame - Arrêté du 2 mai 1910
 - > Les mégalithes dits "pierres tremblantes" - Arrêté du 24 mai 1958

Inscrits à l'I.S.M.H.

- > Le château de la Londe (XVIIIème s.) y compris les pavillons d'entrée et le parc - Arrêté du 28 août 1947
- > La ferme de la Vallée - Arrêté du 21 décembre 1984
- > Le manoir de Balleroy - Arrêté du 27 décembre 1989

Sur la commune de Périers-sur-le-Dan :

- > L'église - Arrêté du 7 décembre 1914

AC2 PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES

AS1 PROTECTION DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

I3 PROTECTION DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ

PT2 LIAISON HERTZIENNE SAINT-CONTEST - DIVES SUR MER

AUTRES INFORMATIONS

ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE par Arrêté préfectoral (voir §4.2 du document 4a - ANNEXES DOCUMENTAIRES)

GESTION FONCIÈRE

PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.)

ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (CONSEIL GÉNÉRAL)

ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (Z.A.D.)

PT3 CÂBLE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

A5 SERVITUDE POUR LA POSE DE CANALISATIONS PUBLIQUES :
- EAUX USEES EXISTANTES

